



Mairie

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 078-217806231-20260401-20260408-AJ

Le Tremblay-sur-Mauldre

Arrêté N° 2026.04.08

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE Madame Corinne MANCHON – 3^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Le Tremblay-sur-Mauldre,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 qui Confère au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation adjoint(e)s,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 20 mars 2026, Madame Corinne MANCHON, 3^{ème} adjointe au Maire, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Lien social
- Vie scolaire, périscolaire extrascolaire
- Sport-loisirs
- Etat civil
- Légalisation matérielle de signature et des certificats d'hébergement
- Cimetière.

Article 2 : En l'absence ou par empêchement du Maire, les délégations entraînent La signature de Madame Corinne MANCHON des pièces et actes précédemment cités et devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 : Ces délégations seront exercées sous la surveillance et la responsabilité du Maire à partir du 01 avril 2026,

Article 4 : le présent arrêté sera : Transmis à Monsieur le sous-préfet de Rambouillet, Monsieur le percepteur, receveur municipal de Rambouillet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Le Tremblay-sur-Mauldre le 01 avril 2026

Le Maire,
Françoise CHANCEL

Vu pour légalisation matérielle de la signature
De Madame Corinne MANCHON
3^{ème} adjointe au Maire, apposée ci-dessous

Corinne Manchon

